

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 5 S MINI MARKET

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	110 995
Production vendue	Biens		215		214	
	Services*		217		218	
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	110 995

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	97 634
Variation de stock (marchandises)*					236	(15 112)
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :				242	24 153
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	3 400
Rémunérations du personnel*					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	110 074

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348	
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310 920

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	920	314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645
	Dont divers		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			
Déficits	Bénéfices col.1	352	920	354
	Déficit col.2			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
		Bénéfices col.1	370	920
		Déficit col.2		372

Désignation de l'entreprise										SARL 5 S MINI MARKET										Néant ☐				
Adresse de l'entreprise										05 RUE MARC SANGNIER 93130 NOISY-LE-SEC														
SIREN										9 0 2 4 0 9 4 7 3														
Durée de l'exercice en nombre de mois*										1 2		Durée de l'exercice précédent*										0		
																				Exercice N clos le				
																				3 1 1 2 2 0 2 2				
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									010		012												
	Fonds commercial *																							
	Autres *									014	915	016	915											
	Immobilisations corporelles *									028		030												
	Immobilisations financières * (1)									040	1 770	042	1 770											
Total I (5)									044	2 685	048	2 685												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052											
		Marchandises *									060	15 112	062	15 112										
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068		070											
		Autres* (3)									072	2 181	074	2 181										
	Valeurs mobilières de placement									080		082												
	Disponibilités									084	437	086	437											
	Charges constatées d'avance*									092		094												
	Total II									096	17 730	098	17 730											
	Total général (I + II)									110	20 415	112	20 415											
PASSIF												Exercice N I		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120			1 000											
	Écarts de réévaluation									124														
	Réserve légale									126														
	Réserves réglementées*									130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)									131														
	Report à nouveau									134														
	Résultat de l'exercice									136			920											
	Subventions d'investissement									137														
	Provisions réglementées									140														
	Total I									142			1 920											
Provisions pour risques et charges									Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166			18 494											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169														
	Comptes courants d'associés									173														
	Autres dettes									175														
	Produits constatés d'avance									174														
Total III									176			18 494												
Total général (I + II + III)									180			20 415												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an									193		(4)	Dont dettes à plus d'un an									195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an									197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*									182	2 685
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs									199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*									184	

RAPPORT DE GESTION

SARL 5 S MINI MARKET

AU CAPITAL DE 1 000, 00 €EUROS
5 RUE MARC SANGNIER
93130 NOISY-LE-SEC

R. C. S. BOBIGNY 902 409 473

Messieurs,

L'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 fait obligation de présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur l'exécution des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérant ou associés.

Je vous rappelle que la loi a prévu que l'assemblée statue sur ce rapport et que le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

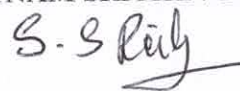
La loi dispose cependant que ces obligations ne s'imposent pas dès lors que les conventions portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En application de ces dispositions, je vous informe des effets des conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice du **01. 01. 2022 au 31. 12. 2022.**

Convention conclue entre avec le **SARL 5 S MINI MARKET** et **Mme RASARATNAM SRITHEVY EP SRIMOHAN**, gérante associée de la société.

M ROBINSON MIKELPILLAI ET M RAJESWARAN RATNAM associés, n'ont perçu aucune somme au cours de l'exercice.

Mme RASARATNAM SRITHEVY EP SRIMOHAN



Fait à NOISY-LE-SEC
Le 24 JANVIER 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL 5 S MINI MARKET 05 RUE MARC SANGNIER 93130 NOISY-LE-SEC France		05 RUE MARC SANGNIER 93130 NOISY-LE-SEC	
SIRET 90240947300011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	920	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐				
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Autres dispositifs ☐				
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐				
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐				
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐				
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐				
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐				
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL LIASSE FISCALE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	SRL FULL EVENT 07 AVENUE BLAISE PASCAL 91420 MORANGIS Tél : 06 16 79 33 56
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 14052024 Lieu : NOISY LE SEC Qualité : GERANT Nom du signataire : MME RASARATNAM SRITHEVY

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 9 0 2 4 0 9 4 7 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 5 S MINI MARKET

ADRESSE (voie) 05 RUE MARC SANGNIER

CODE POSTAL 93130

VILLE NOISY-LE-SEC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	RASARATNAM	Prénom(s)	SRITHEVY
Nom marital	SRIMOHAN	% de détention	40	Nb de parts ou actions	40
Naissance : Date	29091982	N° Département	99	Commune	POINT PEDRO
Pays	LK				
Adresse : N°	23	Voie	AVENUE DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE		
Code Postal	93000	Commune	BOBIGNY	Pays	FR

Titre (2)	M	Nom patronymique	ROBINSON	Prénom(s)	MIKELPILLAI
Nom marital		% de détention	30	Nb de parts ou actions	30
Naissance : Date	28101979	N° Département	99	Commune	JAFFNA
Pays	LK				
Adresse : N°	06	Voie	RUE JONAS RES CHELLES		
Code Postal	77500	Commune	CHELLES	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SARL 5 S MINI MARKET

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	RAJESWARAN	Prénom(s)	RATNAM
Nom marital			% de détention	30	Nb de parts ou actions
					30
Naissance :	Date	16021979	N° Département	99	Commune
				JAFFNA	Pays
				LK	
Adresse :	N°	36	Voie	RUE DE NIEUPORT	
	Code Postal	93700	Commune	DRANCY	
			Pays	FR	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		
			Pays		

SARL 5 S MINI MARKET

**AU CAPITAL DE 1 000, 00 €EUROS
5 RUE MARC SANGNIER
93130 NOISY-LE-SEC**

R. C. S. BOBIGNY 902 409 473

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 24 Janvier à 11 heures, les associés de la SARL 5 S MINI MARKET au Capital de 1 000, 00 Euros, s'est sont réunis au siège social de la société au 5 RUE MARC SANGNIER en Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présents :

Mme RASARATNAM SRITHEVY EP SRIMOHAN	----- 40 Parts
M ROBINSON MIKELPILLAI	----- 30 Parts
M RAJESWARAN RATNAM	----- 50 Parts

L'assemblée est présidée par **Mme RASARATNAM SRITHEVY EP SRIMOHAN**, gérante associée, il est constaté que les associées présentes détiennent ensemble **100 Parts Sociales** soit la totalité du capital, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

Le texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Approbation des comptes des exercices clos le 31.12.2022**
- 2. Quitus à la gérance**
- 3. Affectation du résultat**

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les Associés couvre l'irrégularité existante du fait du non convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1ère RESOLUTION :

L'assemblée des associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la société pour la période du **01. 01. 2022 au 31. 12. 2022**, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN AU 31. 12. 2022	-----20 415 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	-----110 995 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-----110 074 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	----- (Bénéfice) 920 €
RESULTAT FISCAL	-----920 €
RESULTAT AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEUR	-----920 €
RESULTAT APRES IMPUTATION DES DEFICITS	-----920 €

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

2ème RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **Mme RASARATNAM SRITHEVY EP SRIMOHAN** gérante, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de exercice clôt le **31. 12. 2022**, soit **920, 00 €uros de bénéfice**, comme suit les **Reports à Nouveau**.

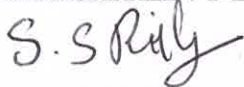
4ème RESOLUTION

La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Président de séance, le Gérant et les Associés.

Mme RASARATNAM SRITHEVY EP SRIMOHAN



M ROBINSON MIKELPILLAI



M RAJESWARAN RATNAM

